

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Prolongement du service de transport à la demande mis en oeuvre le 3 juillet 2004 - Décision

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

– Service de transport à la demande

1 – Rappel

Le service de "Transport à la Demande" a été mis en service en juillet 2004, lors de la restructuration du réseau bus.

En effet, il est apparu nécessaire de développer l'offre sur des secteurs jusque là mal desservis ou non desservis alors que la demande de déplacement existait.

L'objectif de la mise en place d'un service de « Transport à la demande » était donc de répondre à l'évolution de la structure du réseau et de l'agglomération bordelaise en respectant les principes suivants :

- Offrir une desserte aux secteurs périphériques à faible densité
- Rabattre au plus vite sur des axes lourds (tramway ou bus) ou offrir des dessertes à l'intérieur d'une zone
- Répondre à une demande en heures creuses et le week-end
- Optimiser les moyens en les mutualisant par une organisation centralisée

Trois secteurs répondant aux critères de desserte à la demande et d'éloignement ont été retenus pour cette expérimentation : Artigues-Lormont / Bouliac / St-Aubin - St-Médard

2 – Fonctionnement actuel du service

Le service de transport à la demande est organisé autour d'un centre d'appels unique situé place Stalingrad et ouvert du lundi au dimanche.

Ce centre est chargé de la réception des appels clients, de la planification, de l'organisation du travail conducteurs, des statistiques relatives à l'activité du service.

Les réservations peuvent se faire de 7h00 à 18h00 en semaine et de 7h00 à 20h00 le week-end.

Le service de transport à la demande varie d'un secteur à l'autre :

- offre 7/7jours ou seulement le week-end
- offre en heures creuses en appui d'une ligne régulière ou service continu
- prise en charge aux arrêts ou à domicile
- minibus Connex avec livrée spéciale Créabus ou sous-traitance taxis

(cf. tableau Descriptif de l'offre par secteur)

La clientèle doit appeler le numéro 05 56 32 32 33 au moins une heure avant le départ et préciser l'heure de demande de prise en charge, le lieu de départ et le lieu d'arrivée au sein des zones prédéfinies.

Le chargé de clientèle dispose d'un outil informatique d'aide à la planification, qui permet de gérer en temps réel les réservations et l'activité des véhicules.

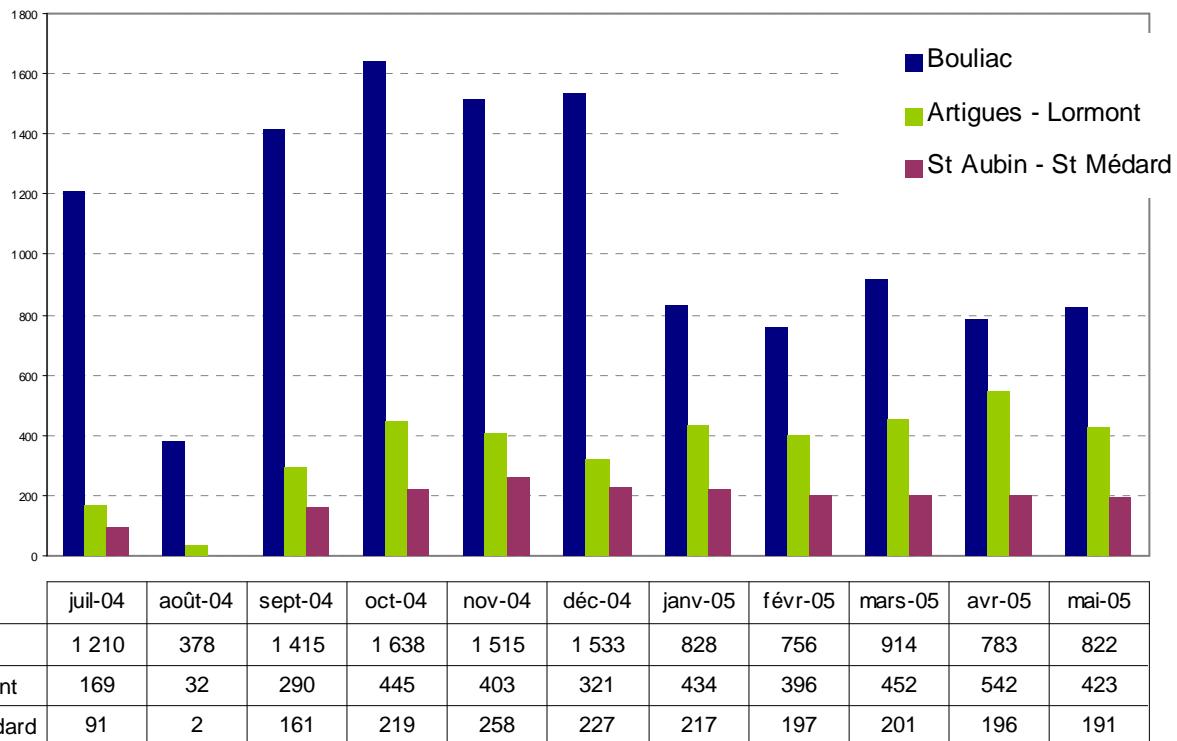
En complément de ce support informatique, la réactivité du service réside dans les liaisons téléphoniques permanentes entre le centre d'appel, les conducteurs et la clientèle. Ce dialogue permanent est la clef de l'efficacité du service.

Le trafic global (à fin mai 2005) :

Depuis le mois de juillet 2004, plus de 10 700 réservations ont été effectuées pour un total de 17 660 voyages.

Le niveau de fréquentation est bien entendu étroitement lié au niveau d'offre proposé sur chaque secteur.

TRAFC MENSUEL PAR SECTEUR CREABUS



Coût

Le coût global d'exploitation du service Créabus pour les trois secteurs est de 515 000€ par an, incluant les charges liées au centre d'appel(127 000€).

Le trafic annuel peut être estimé à 19 300 voyages sur la première année de fonctionnement du service, ce qui représente une dépense de 26,7€/voyage.

3. - Un service à étudier dans le cadre de l'offre globale de transport en commun

Lors de l'approbation en octobre 2003 du réseau de transport en commun restructuré, le Conseil a décidé la mise en place de ce service à titre expérimental au moment de la mise en service du réseau restructuré.

L'expérimentation du service de transport à la demande est donc arrivée à échéance à l'été 2005.

Dans cette même délibération n° 2003/0778 du 31 octobre 2003, le Conseil a décidé la tenue d'une concertation périodique avec les communes pour faire le bilan du fonctionnement du réseau de transport en commun et y apporter toute modification ou adaptation rendue nécessaire.

Il apparaît opportun, si tel est votre avis, de profiter de cette mise à plat globale et concertée de l'ensemble du réseau pour étudier l'avenir de ce service dans le cadre de l'offre globale de transport en commun.

A l'issue de cette concertation, notre établissement aura à se prononcer sur l'arrêt ou la poursuite du service de transport à la demande et en cas de poursuite sur ses modalités et sa prise en charge.

Selon le calendrier établi, les réunions avec les communes sont prévues durant le mois d'octobre. Le temps d'examen et d'étude porterait la prise de décision au mois de décembre au plus tard. En conséquence, et en prenant en compte les divers délais incompressibles, il est proposé de prolonger jusqu'au 28 février 2006 le service de transport à la demande.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

➤ **décider du prolongement jusqu'au 28 février 2006 du service de transport à la demande dans l'attente de la concertation avec les communes sur l'ensemble du réseau restructuré.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2005

M. PIERRE BRANA